

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 19 (1973)
Heft: 11

Rubrik: Pages au féminin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

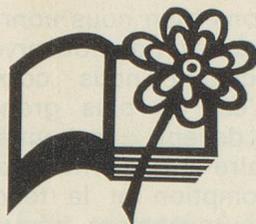
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pages au féminin



Les expériences d'une femme au Conseil national par Martha Ribí, licenciée ès sciences économiques

C'est généralement au bout d'un certain temps seulement que l'on parvient à analyser ses expériences et à en donner une juste interprétation. Il est donc permis de douter qu'un bilan dressé après un an seulement de participation aux séances du Conseil national ait une véritable valeur indicative. C'est pourquoi nous nous contenterons de faire le point en relatant brièvement nos impressions et nos observations.

Les femmes élues au Conseil national le 31 octobre 1971 — elles étaient dix — ont assisté depuis cette date à six sessions en tout. Deux autres députées

Née à Zurich en 1915, mère de deux fils, Mme Martha Ribí-Raschle a entrepris des études après avoir perdu son mari et obtenu la licence ès sciences économiques. Elle occupe actuellement un poste à responsabilités au Service de l'hygiène publique de la ville de Zurich. L'introduction du droit de vote et l'éligibilité des femmes n'a pas tardé à lui donner l'occasion de se lancer avec dynamisme dans la politique active pour laquelle elle éprouvait un grand intérêt. Elue en 1971 députée au Grand Conseil zurichois, elle fait partie depuis l'automne de la même année du groupe des dix premières femmes appelées à siéger au Conseil national.

sont venues après coup occuper à Berne des places devenues libres. Si durant la session de décembre 1971 nous avons presque exclusivement passé notre temps sous les feux de la rampe, point de mire des caméras de la télévision, entourées par les microphones des reporters, interpellées des douzaines de fois par des journalistes curieux de connaître nos premières impressions, observées par certains de nos collègues masculins d'un œil critique et défiant mais aussi d'un air franchement bienveillant par d'autres, cette situation exceptionnelle s'est normalisée de session en session. Nous avons perdu peu à peu l'attrait de la rareté, la « fascination du neuf » et nous avons eu à faire face à une critique de plus en plus objective.

Les règles pour débutants

A l'instar de tous ceux qui débutent à Berne, nous avons été immédiatement averties de la règle tacite qui veut que pendant la première session au moins, sinon même durant toute une année, on se tienne tranquille et que l'on ne se hasarde pas à demander la parole. A une exception près, les députées se sont liées à cette règle pendant la première session. Dès la deuxième, il était inévitable que l'une après l'autre elles interviennent dans les débats. Inévitable, parce que tout simplement notre électorat attendait cela de nous et que les femmes surtout brûlaient de nous entendre nous exprimer à Berne, de lire des comptes rendus de notre travail et de nous voir sur le petit écran. Je crois que c'était là un besoin en tout cas particulièrement légitime.

D'autre part, cette fatale pression de la publicité touche précisément un point à mon avis très sensible de toute activité parlementaire. Il est extraordinairement difficile en effet de faire la distinction entre les éléments objectifs et subjectifs qui motivent le besoin ou imposent la nécessité d'une intervention. Par bonheur, il s'est trouvé qu'à propos de l'un ou de l'autre des objets traités nous avons vraiment quelque chose à dire, d'autant que quelques-unes d'entre nous avaient déjà eu l'honneur et le plaisir de travailler dans les commissions *ad hoc*. Je rappellerai ici l'article constitutionnel sur la prévoyance-vieillesse et la 8^e révision de l'A.V.S., la loi sur le statut des fonctionnaires, la législation sur l'adoption, les dispositions sur l'enseignement et la recherche, etc. J'ai parlé de l'honneur et du plaisir de participer au travail des commissions. Il est de fait que nos collègues nous ont dit dès le début et répété à plusieurs reprises que nous étions véritablement privilégiées. Chaque fraction en effet avait considéré comme de son devoir en même temps que de bon ton de déléguer une femme dans des commissions importantes. Et par le fait que nous sommes en forte minorité, nous avons été proportionnellement favorisées. Cela suppose naturellement une dose non négligeable de travail supplémentaire, mais cela donne d'autre part la possibilité de se jeter à l'eau, de se plonger d'emblée dans une matière assez difficile et de se familiariser avec le travail parlementaire. Nous n'avions dans ce domaine, toutes tant que nous étions, aucune expérience ou, si nous en avions, elle était bien mince. A l'exception de Mme Lise Girardin, députée au Conseil des Etats, qui depuis douze ans déjà faisait partie du Conseil municipal de Genève, nous avions au mieux quelques années de pratique dans les Conseils cantonaux ou

communaux. Pour ma part, je dois dire que mon « stage » de dix mois au Grand Conseil zurichois m'a énormément aidée, d'autant qu'à la Commission des finances, dont j'étais membre, j'ai beaucoup appris. En outre, l'acquis de plus de vingt ans d'activité dans l'administration publique m'a aussi été fort utile.

Manque d'expérience politique

En ce qui concerne les connaissances pratiques et spécialisées, de même que la culture générale et la formation professionnelle, les femmes présentes à Berne se classent certainement dans la bonne moyenne, peut-être même — qu'on me permette de le dire sans fausse modestie — un peu au-dessus. Ce qui par contre nous fait défaut, c'est l'expérience politique. Sur ce point, nous devons pour nous rattraper faire notre apprentissage à un rythme accéléré. Tout au long de l'année qui vient de s'écouler, je me suis demandé à maintes reprises si les femmes remplissent les conditions voulues pour jouer un rôle sur la scène politique. J'aimerais au préalable relever qu'à intelligence, formation, éducation et activité égales, c'est-à-dire *ceteris paribus*, les comportements fondamentaux des hommes et des femmes ne me paraissent se distinguer que très peu les uns des autres. Les différences ont bien plutôt leur origine dans la personnalité elle-même, dans le caractère et le tempérament. Ce serait faux que de vouloir les ignorer ou les nier. Il est même important de les connaître et ce sont surtout les femmes qui devraient en prendre conscience. Car dans la politique justement, qui exige à la fois des connaissances précises et le don de négocier, de peser le pour et le contre, d'évaluer l'adversaire, de manœuvrer avec intelligence et enfin, à côté d'un certain sens du compromis, la ferme volonté de parvenir au but que l'on s'est fixé, nous de-

vons bien nous connaître nous-mêmes, nous observer et le cas échéant nous corriger. Rien n'est un plus grand obstacle à devenir une bonne parlementaire que l'entêtement, la présomption et la tendance malheureusement fréquente à discuter pour discuter. A cet égard, cette première année a constitué une mine d'observations sur ce qui conditionne le succès ou l'insuccès.

Collaboration aux multiples aspects

On trouve à Berne une camaraderie, une collégialité qui dépassent le cadre des fractions et facilitent le travail. Il y a là une différence essentielle par rapport au climat politique qui règne au niveau du canton et de la commune. A Berne par contre, les liens sont plus lâches à l'intérieur des fractions, où apparaissent plus nettement les divergences de conception dues à l'appartenance régionale ou linguistique et aussi, comme nous avons pu le constater surtout au sein du Parti libéral-démocratique, à la toile de fond historique sur laquelle se sont développées les différentes formations. Il n'est pas rare qu'entre l'observance politique d'un libéral romand et d'un zurichois existent des différences considérables.

Ce sont surtout les commissions qui constituent le terrain d'une collaboration intensive et réjouissante par-delà le cadre des partis. Il s'y forme souvent, comme d'ailleurs aux séances plénières, des groupes qui sont loin d'avoir une couleur politique uniforme. Dans ce climat d'ouverture, de compréhension, on se sent bien. La vie à Berne favorise d'ailleurs de façon essentielle cette bonne entente. Les entretiens engagés dans les intervalles des séances, pendant les repas que l'on prend à la même table, le soir dans les petits groupes de discussion qui se constituent au gré des intérêts communs, sont très importants. La grande question

était de savoir si les femmes pourraient s'y intégrer et si elles seraient acceptées. Quelques-unes d'entre nous y sont parvenues. J'ai la chance d'en être. Nous avons là des occasions extrêmement précieuses d'apprendre, au contact de nos collègues plus expérimentés, beaucoup de choses non seulement en ce qui concerne le travail proprement dit mais aussi en matière de politique et plus encore sur le plan humain, et — ce qui finalement est un des aspects essentiels de notre tâche — de défendre les intérêts des femmes et de faire connaître leur opinion sur les problèmes de notre temps. Quoique je sois d'avis qu'il y a en fait beaucoup moins de véritables « problèmes féminins » qu'on ne veut bien le dire, il me paraît important que les hommes sachent ce qu'est la démarche de pensée des femmes, comment elles se forment un jugement, et vice versa. C'est finalement cela qui donne à l'activité politique de la femme son sens profond, lequel va au-delà de la reconnaissance de l'égalité des droits et d'un acte de justice.

La présence des femmes aux Chambres fédérales sera-t-elle appréciée ? La considérera-t-on comme allant de soi, voire comme indispensable ? La réponse à ces questions dépendra dans une large mesure de la qualité de notre travail et le résultat apparaîtra lors des prochaines élections. Outre le fait de nous donner à notre tâche, qui exige beaucoup de temps, d'engagement personnel et de goût du travail, nous pouvons aussi contribuer à la réussite par un comportement empreint de camaraderie, par notre intuition, de même qu'en témoignant de notre volonté de collaborer et de notre aptitude à le faire. Et sans doute notre meilleur atout est-il, en nous montrant certes efficaces et intelligentes, d'être et de rester femmes avant tout. *Bulletin du Crédit Suisse.*